

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé de mission transports collectifs au département des mobilités

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au département des mobilités, un emploi de chargé de mission transports collectifs, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

1) offre et tarifs : définir les modalités d'évolutions annuelles de l'offre et des tarifs sur le réseau TAN

- analyser des besoins et des demandes d'évolution annuelles en partenariat avec la SEMITAN,
- gérer les relations avec les usagers et les communes de l'agglomération (réponse aux appels téléphoniques et courriers)
- préparer et animer des réunions,
- rédiger des compte-rendus et des délibérations,
- faire le suivi statistique

2) proxitan (service de transports spécifiques réservé aux personnes à mobilité réduite) :

- assurer le suivi du dispositif (participation aux réunions, élaboration des documents de présentation, réponse aux courriers, rédaction des compte-rendus, ...),
- gérer les relations avec les services de Nantes Métropole (mission égalité) et la SEMITAN,

- poursuivre les réflexions concernant la mise en place d'un service d'accompagnement visant à favoriser l'usage du réseau classique et à alléger la fréquentation du service spécifique Proxitan.

3) pôle échange multimodal de la gare de Nantes (PEM) :

- participer à l'élaboration des documents programme concernant les programmes immobiliers accompagnant la mise en service du PEM,
- définir les modalités de gestion du futur PEM de la Gare de Nantes et participer à la mise en œuvre du futur contrat (participation aux réunions, élaboration des documents de présentation, rédaction des compte-rendus, ...),
- gestion des relations avec la Région des Pays de la Loire,

4) cars longue distance :

- assurer le suivi de l'activité et les relations avec les opérateurs de cars longue distance (participation aux réunions, rédaction de notes, déclaration au registre de l'ARAFER ...),
- mise en œuvre des conventions d'usage qui accompagneront la mise en service du PEM de la gare de Nantes,

5) faire le suivi quotidien du dispositif de tarification solidaire :

- gérer les relations avec les usagers, les communes et la SEMITAN (appels téléphoniques, gestion de la boîte mail dédiée),
- délivrer les titres de transport attribuer de façon dérogatoire à des publics spécifiques,
- rédiger les réponses aux courriers de réclamations,
- assurer la mise à jour du guide de délivrance et les formations des agents des communes,
- superviser la saisie des dossiers usagers et l'outil informatique dédié au dispositif.

Décide,

Article 1 : L'emploi de chargé de mission transports collectifs au département des mobilités est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des attachés territoriaux, à savoir au minimum indice brut 444 et au maximum indice brut 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024,

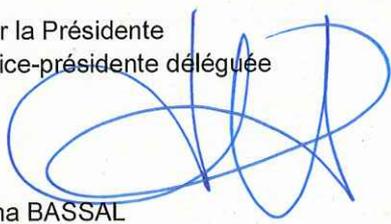
Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :
01 OCT. 2024

Fait à Nantes, le

30 SEP. 2024

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée


Aïcha BASSAL